



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## produits pétroliers

Question écrite n° 75480

### Texte de la question

Mme Ségolène Royal demande à M. le Premier ministre de soutenir les agriculteurs des Deux-Sèvres en difficulté suite à l'augmentation du coût des carburants et à la sécheresse qui risque d'être dramatique pour les exploitations déjà fragilisées. L'agriculture est un secteur d'activité important dans les Deux-Sèvres, tant pour l'emploi que pour le territoire. Pourtant, aujourd'hui, la conjoncture fragilise les exploitations pour qui il devient très difficile d'asseoir leur trésorerie. L'augmentation du prix du pétrole, se répercutant sur le coût des carburants et des engrais, alourdit considérablement les charges de ces entreprises. La chute des prix des céréales et la sécheresse qui a sévi cette année sur le département ont mis un grand nombre d'exploitations en grande difficulté. En effet, non seulement les productions n'ont pas permis de faire face aux besoins du bétail pour l'été, mais des achats importants de fourrage devront être réalisés pour cet hiver. Certaines exploitations se trouvent dans des situations financières dramatiques. Très attachée au maintien des exploitations sur le territoire où elles représentent l'un des plus importants secteurs d'activité, elle lui demande de mettre en place les mesures nécessaires pour que ces exploitations bénéficient de l'exonération de la TIPP, d'un paiement anticipé des aides PAC, et, pour les situations les plus critiques, l'exonération des charges sociales et le report sans frais des annuités d'emprunt. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est tout à fait conscient des difficultés rencontrées par les exploitants agricoles, notamment en raison de l'augmentation du prix des carburants. Dès l'automne dernier, des mesures ont été prises pour en limiter l'effet sur les charges des agriculteurs. Elles ont consisté respectivement à accorder un remboursement de TIPP de 4 centimes d'euro par litre de fuel domestique au titre de la période comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre 2004 et à accorder aux serristes un remboursement de TICGN de 0,71 euro par millier de kilowattheure pour les quantités livrées durant la période précitée. Les cours s'étant maintenus à des niveaux très élevés depuis le début de l'année, reproduisant les conditions de l'automne dernier, le Premier ministre a annoncé, pour l'année 2005, la reconduction des deux mesures de remboursement précitées et l'introduction d'une mesure de défiscalisation pour le fuel lourd. À compter du 1er septembre 2005, les niveaux de remboursement pour le fuel domestique et le gaz naturel sont augmentés. Le calendrier du paiement des aides directes européennes au titre de la campagne 2005 résulte du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 qui a prévu le versement des primes 2005 à partir du 1er décembre prochain. Une adaptation progressive étant nécessaire, la Commission a accepté d'avancer pour cette année les dates de paiement de certaines primes animales. Ainsi, la prime à la brebis et à la chèvre a été payée le 2 novembre, la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a pu faire l'objet d'un premier versement, le 3 novembre, à hauteur de 93 % pour la part communautaire et de 60 % pour la part nationale. Quant à l'aide directe laitière, elle a pu être versée aux éleveurs dès la mi-octobre. En revanche, les aides aux grandes cultures seront distribuées à la date convenue. S'agissant de la baisse des charges sociales, d'importantes mesures d'exonération s'inspirant des conclusions du rapport de M. Jacques Le Guen, député du Finistère, sont prévues dans le projet de loi d'orientation agricole en faveur de l'emploi permanent et saisonnier. Par ailleurs, conscient

du fait que la prise en charge partielle des cotisations sociales constitue une aide importante pour les agriculteurs en difficulté, les dispositions nécessaires ont été prises afin de reconduire le dispositif d'aide aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole pour l'année 2005.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Ségolène Royal](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75480

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9329

**Réponse publiée le :** 6 décembre 2005, page 11270